Image not found or type unknown

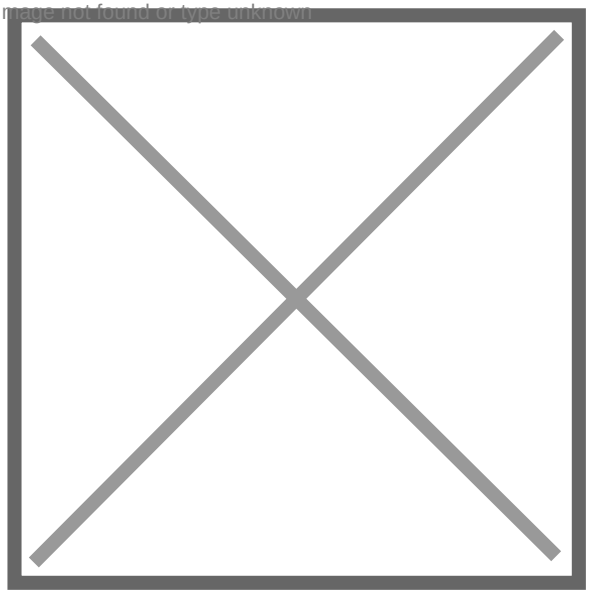

Gestion du temps de travail pour un cadre

Par **DjéDjé2121**, le **10/03/2011** à **14:51**

Bonjour,

Je suis cadre dans une PME. Mon chef organise une soirée de lancement de produits un vendredi soir sur Paris. Je m'occupe du Sud de la France et habite Montpellier. Aucun de mes clients ne pourra se déplacer à cette soirée étant donné la date choisie (vendredi soir) et la distance. Mon chef veut quand même m'imposer de monter pour cette soirée ce qui m'obligera à reprendre le train que le samedi matin. Or je ne suis pas disponible ce samedi matin ayant des impératifs personnels.

Question : mon chef a t'il le droit de m'imposer d'assister à cette soirée un vendredi soir sur Paris alors que j'habite et travaille sur Montpellier?
Si oui, qu'est ce que je risque si je décide quand même de ne pas venir?

Merci pour vos réponses!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés